



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

**SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL**

N° 20260128-O3

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 16
- votants = 17

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 14 janvier 2026

Présents : 16

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 9

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 : APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

Vu le règlement intérieur du syndicat,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que ce débat doit s'appuyer sur un rapport précisant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité :

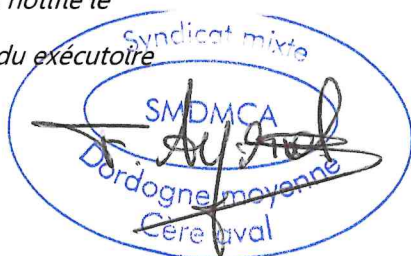
- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2026 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les budgets (principal et annexe) ci-joint,
- Demande que les budgets 2026 soient préparés selon les orientations ainsi définies,
- L'autorise à signer toute pièce relative à cette décision.

AR Prefecture

046-200092138-20260128-2026012803-DE
Reçu le 04/02/2026

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

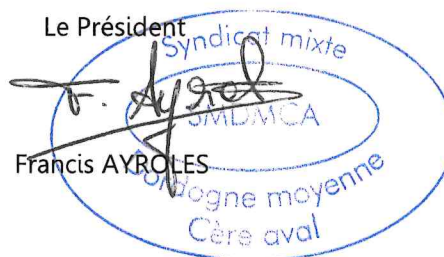


Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'H' or similar shape.

Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.